

## LA REFORME DANS LES GRILLES HORAIRES



**BAISSE DRASTIQUE DU VOLUME DES HEURES ÉLÈVES** : entre - 200 et - 100h en CAP, entre - 380 et - 296 en bac pro.

**BAISSE DU VOLUME DES HEURES PROFS** en BAC PRO – 252 pour la grille « production » et -168 pour la grille « service »

**ATTAQUE CONTRE LES HEURES PUREMENT DISCIPLINAIRES** : en BAC PRO pour la grille « production » -113 pour les lettres, - 83 pour les maths, -13 pour LV1, -14h pour l'EPS

**LE CHEF D'ŒUVRE** fera l'objet d'un oral en terminale : en CAP 165h pour l'EP et 165 pour l'EG mais les heures ne sont pas attribuées aux disciplines. En Bac pro 108h à partir de la première à répartir entre l'EP et l'EG. Concurrence entre les disciplines.

**LA CO-INTERVENTION** en CAP 165h pour l'EP, 82,5 pour les lettres et 82,5 h pour les maths (50% du face à face pédagogique). En Bac pro 128h pour l'EP (12% de l'enseignement pro), 71h (21%) pour les lettres et 57 h (18%) pour les maths. Vision utilitariste de l'enseignement général.

**L'AP** : en CAP augmentation spectaculaire des heures d'AP (de 30 h à 192,5 heures) pour faire passer la pilule de la modularité (cap en un, deux ou trois ans). En Bac pro +55h d'AP dévolues à la consolidation des acquis, à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. L'orientation devient une des missions essentielles des PP. Concurrence entre les disciplines.

**PFMP** : en 3 prépa-métiers de 2 à 5 semaines, en CAP de 12 à 14 semaines, en Bac pro de 18 à 22 semaines. En attente des décisions des branches professionnelles pour connaître la quotité en fonction des spécialités.

**APPAUVRISSEMENT DE LA FORMATION-SUPPRESSION DE POSTES-CHANGEMENT DU METIER**

**ATTENTION GRILLE NON OFFICIELLE  
(document de travail)**

**VOLUME HORAIRE ELEVES 3 PREPA METIERS**



Disciplines Enseignements	Horaires annualisés sur 36 semaines	Horaires hebdomadaires (dont AP ET EPI)
Français	144 heures annualisées	4 heures
Mathématiques	126 heures annualisées	3,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	126 heures annualisées	3,5 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	189 heures annualisées 108 heures annualisées 81 heures annualisées	LV1 : 3 heures (4 x 45 minutes) LV2 : 2.25 heures (3 x 45 minutes)
Enseignements artistiques	72 heures annualisées	2 heures
Enseignement scientifique	144 heures annualisées	4 heures
Éducation physique et sportive	72 heures annualisées	2 heures
Enseignement de découverte des métiers et des formations professionnelles *	160 heures annualisées sur 36 semaines dont 2 à 5 semaines de stages, séquences d'observation et de périodes d'immersion.	5 heures
Projet personnel de l'élève et accompagnement à l'orientation *	27 heures	0.75 heure (45 minutes)
Total	1080 heures**	30 heures ***

Moins 0,25h

Moins 0,5h

Moins 1 heure

Moins 1 heure par rapport à la grille antérieure  
**STAGE DE 2 À 5 SEMAINES (3 semaines en plus= 90h en moins!)**

36H car 9h intégrées à tous les enseignements

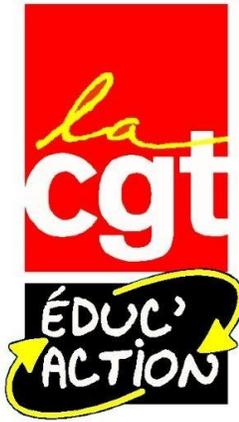
**AU TOTAL – 2 HEURES PAR RAPPORT A LA 3 PREPA-PRO**

\*Le projet de l'élève et l'accompagnement à l'orientation de 36 heures intègrent 9 heures auxquelles tous les enseignements peuvent contribuer

\*\*S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe

\*\*\* dont PSC1 et certification numérique

# VOLUME HORAIRE ELEVES CAP 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT 14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN



ANNEXE  
VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (\*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT,  
14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN

	PREMIERE ANNEE			DEUXIEME ANNEE			TOTAL SUR 2 ANS
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>551</b>			<b>494</b>			<b>1 045</b>
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>246,5</b>			<b>221</b>			<b>467,5</b>
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Education physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
<b>CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION</b>	<b>101,5</b>	<b>43,5 (d)</b>	<b>58</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>192,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>			<b>806</b>			<b>1705</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>6 à 7 semaines</b>			<b>6 à 7 semaines</b>			<b>12 à 14 semaines</b>

- (a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.  
 (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.  
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.  
 (d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.  
 (\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h).

20 décembre 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 50 sur 208

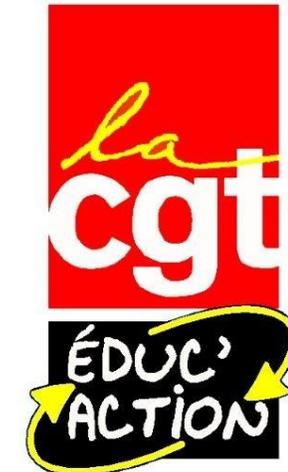
Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil est atteint.

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:  
87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil:  
87 EP/87 EG non ciblées.  
Caractère pluridisciplinaire.

Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.  
Test de positionnement en première année (Français/Maths).  
Contenu de l'AP.

## GRILLES HEBDOMADAIRES CAP 14 SEMAINES DE PFMP (Référence 55 semaines + 14 PFMP + 3 semaines d'examen)



CAP PFMP 14 SEMAINES PFMP	Première année 29 semaines			Horaires hebdo	Deuxième année 26 semaines			Horaires hebdo	LYCEE BLANQUER
	Total	Classe	Groupe		Total	Classe	Groupe		
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>551</b>			<b>19</b>	<b>494</b>			<b>19</b>	<b>1045</b>
Enseignement pro disciplinaire	333,5	58	275,5	11,5	312	52	260	12	645,5
+ co-intervention Français	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	
+ co-intervention Maths	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	165
+ heures "chef d'œuvre"	87		87	3	78		78	3	165
dont Prévention Santé Environnement	43,5	0	43,5	1,5	26		26	1	69,5
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>246,5</b>			<b>8,5</b>	<b>221</b>			<b>8,5</b>	<b>467,5</b>
+ co-intervention	87			3	78			3	165
Lettres-histoire	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	110
+ co-intervention (seulement français)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
EMC	14,5		14,5	0,5	13		13	0,5	
Maths-sciences	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
+ co-intervention (seulement maths)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
Langue vivante 1	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
Arts appliqués	29	14,5	14,5	1	26	13	13	1	55
EPS	72,5	72,5	0	2,5	65	65		2,5	137,5
+ heures "chef d'œuvre" pluridisciplinaire	87		87	3	78			3	165
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>101,5</b>	<b>43,5</b>	<b>58</b>	<b>3,5</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>3,5</b>	<b>192,5</b>
<b>TOTAL (1+2+3) + co-intervention+ chef d'œuvre</b>	<b>1073</b>			<b>37</b>	<b>962</b>			<b>37</b>	<b>2035</b>

**GROUPE :**  
Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le [seuil est atteint](#).

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:  
87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil:  
87 EP/87 EG non ciblées.  
Caractère pluridisciplinaire.

Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.  
Test de positionnement en seconde (Français/Maths).  
[Contenu de l'AP.](#)

# VOLUME HORAIRE ELEVES BAC PRO 84 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT

## 22 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN



	Seconde professionnelle	Première professionnelle	Terminale professionnelle	Total sur 3 ans
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>450</b>	<b>420</b>	<b>390</b>	<b>1 260</b>
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>360</b>	<b>336</b>	<b>299</b>	<b>995</b>
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	76	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Education physique et sportive	75	70	65	210
<b>CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (b) (c)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>	<b>265</b>
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>900</b>	<b>840</b>	<b>780</b>	<b>2 520</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>4 à 6 semaines</b>	<b>6 à 8 semaines</b>	<b>8 semaines</b>	<b>18 à 22 semaines</b>
(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève. (b) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde. (c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)				

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:  
En seconde 60h EP/30 Français/30 Maths.

Horaire non dédoublé contrairement au CAP.  
Or caractère pluridisciplinaire. Horaires pas réservés à l'EP mais à répartir avec l'EG.

Pas en seconde, apparition en première

Eco-gestion en Production/Eco-droit en Service

Test de positionnement en première année (Français/Maths).

Contenu de l'AP:

- o en 2de, de consolider ses acquis en fonction de ses besoins à l'issue du test de positionnement et de conforter ou de déterminer son choix de spécialisation ;
- o en 1ère, de poursuivre la construction de son projet ;
- o en terminale, de préparer, grâce à un module, son projet post bac d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études supérieures.

(\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 520 h).

## HORAIRES COMPLÉMENTAIRES

# GRILLES HEBDOMADAIRES BAC PRO PRODUCTION 22 SEMAINES DE PFMP (Référence 84 semaines + 22 PFMP + 2 semaines d'examen)

## GRILLE PRODUCTION

GRILLE 1: Production	Seconde 6 pfmp 30 semaines	Horaires hebdo	Première 8 pfmp 28 semaines	Horaires hebdo	Terminale 8 pfmp 26 semaines	Horaires hebdo	Total heures trois années
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>450</b>	<b>15</b>	<b>420</b>	<b>15</b>	<b>390</b>	<b>15</b>	<b>1260</b>
Enseignement pro disciplinaire	330	11	266	9,5	260	10	856
+ heures "chef d'œuvre"	-	-	56	2	52	2	108
+ co-intervention EP+ Français	30	1	28	1	13	0,5	
+ co-intervention EP+ Maths	30	1	14	0,5	13	0,5	128
dont Eco-gestion	30	1	28	1	26	1	84
dont Prévention Santé Environnement	30	1	28	1	26	1	84
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>360</b>	<b>12</b>	<b>336</b>	<b>12</b>	<b>299</b>	<b>11,5</b>	<b>995</b>
+ co-intervention	60	2	42	1,5	26	1	128
Lettres-histoire+EMC	105	3,5	84	3	78	3	267
+ co-intervention (seulement Français)	30	1	28	1	13	0,5	71
Maths-sciences	45	1,5	56	2	39	1,5	266
+ co-intervention (seulement Maths)	30	1	14	0,5	13	0,5	57
Physique-Chimie	45	1,5	42	1,5	39	1,5	
Langue vivante 1	60	2	56	2	52	2	168
Arts appliqués	30	1	28	1	26	1	84
EPS	75	2,5	70	2,5	65	2,5	210
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>91</b>	<b>3,5</b>	<b>265</b>
<b>TOTAL (1+2+3+co-intervention)</b>	<b>960</b>	<b>32</b>	<b>882</b>	<b>31,5</b>	<b>806</b>	<b>31</b>	<b>2648</b>

Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 13,5.

Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 15 et regroupés pour certains enseignements avec des divisions de spécialités différentes, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre d'élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 6,75.

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Les volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi calculés sont globalisés puis répartis par l'établissement, en tenant compte des besoins dans les enseignements généraux.

Horaire non dédoublé contrairement au CAP:

Or caractère pluridisciplinaire. Horaires pas réservés à l'EP mais à répartir avec l'EG.

Pas en seconde, apparition en première

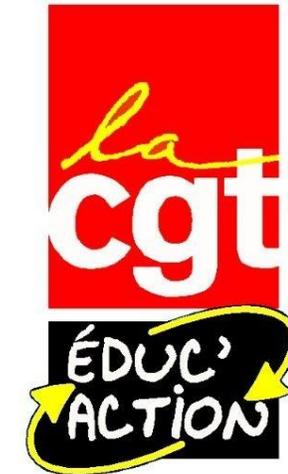
La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:

En seconde 60h EP/30 Français/30 Maths.

Test de positionnement en première année (Français/Maths).

Contenu de l'AP:

- o en 2de, de consolider ses acquis en fonction de ses besoins à l'issue du test de positionnement et de conforter ou de déterminer son choix de spécialisation ;
- o en 1ère, de poursuivre la construction de son projet ;
- o en terminale, de préparer, grâce à un module, son projet post bac d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études supérieures.



# GRILLES HEBDOMADAIRES BAC PRO SERVICE 22 SEMAINES DE PFMP (Référence 84 semaines + 22 PFMP + 2 semaines d'examen)

## GRILLE SERVICE

GRILLE 1: Service	Seconde 6 pfmp 30 semaines	Horaires hebdo	Première 8 pfmp 28 semaines	Horaires hebdo	Terminale 8 pfmp 26 semaines	Horaires hebdo	Total heures trois années
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)</b>	<b>450</b>	<b>15</b>	<b>420</b>	<b>15</b>	<b>390</b>	<b>15</b>	<b>1260</b>
Enseignement pro disciplinaire	330	11	266	9,5	260	10	856
+ heures "chef d'œuvre"	-	-	56	2	52	2	108
+ co-intervention EP+ Français	30	1	28	1	13	0,5	
+ co-intervention EP+ Maths	30	1	14	0,5	13	0,5	128
dont Eco-droit	30	1	28	1	26	1	84
dont Prévention Santé Environnement	30	1	28	1	26	1	84
<b>ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)</b>	<b>360</b>	<b>12</b>	<b>336</b>	<b>12</b>	<b>299</b>	<b>11,5</b>	<b>995</b>
+ co-intervention	60	2	42	1,5	26	1	128
Lettres-histoire+EMC	105	3,5	84	3	78	3	267
+ co-intervention (seulement Français)	30	1	28	1	13	0,5	71
Maths-sciences	45	1,5	56	2	39	1,5	266
+ co-intervention (seulement Maths)	30	1	14	0,5	13	0,5	57
LV2	45	1,5	42	1,5	39	1,5	
Langue vivante 1	60	2	56	2	52	2	168
Arts appliqués	30	1	28	1	26	1	84
EPS	75	2,5	70	2,5	65	2,5	210
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>91</b>	<b>3,5</b>	<b>265</b>
<b>TOTAL (1+2+3+co-intervention)</b>	<b>960</b>	<b>32</b>	<b>882</b>	<b>31,5</b>	<b>806</b>	<b>31</b>	<b>2648</b>

Horaire non dédoublé contrairement au CAP:  
Or caractère pluridisciplinaire. Horaires pas réservés à l'EP  
mais à répartir avec l'EG.

Pas en seconde, apparition en première

La dotation horaire professeur est égale au  
double du volume horaire élève:

En seconde 60h EP/30 Français/30 Maths.

Test de positionnement en première année (Français/Maths).

Contenu de l'AP:

- o en 2de, de consolider ses acquis en fonction de ses besoins à l'issue du test de positionnement et de conforter ou de déterminer son choix de spécialisation ;
- o en 1ère, de poursuivre la construction de son projet ;
- o en terminale, de préparer, grâce à un module, son projet post bac d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études supérieures.

Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 18, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 13,5.

Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 18 et regroupés pour certains enseignements avec des divisions de spécialités différentes, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre d'élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 6,75.

Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Les volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi calculés sont globalisés puis répartis par l'établissement, en tenant compte des besoins dans les enseignements généraux.

